



République Tunisienne



GAMMARTH IMMOBILIERE
SA au capital social de 1 000 000 DT
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
Immeuble AL KARAMA HOLDING
Les berges du lac Tunis 1053
MF: 425194L/P/M/000
TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175
Contact@gammarth-immobilier.tn

Avis d'appel d'Offres International n° 01/2015

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier se propose de lancer un appel d'offres de **Cession à l'amiable** pour le compte de l'Etat tunisien d'un bien immobilier sis à **Sidi-Bou-Saïd – Tunis, Banlieue Nord.**

Villa de Maître « CHAAMS - ASSAADA »

perchée sur le haut de la falaise dominant Carthage et le Golfe de Tunis



- **Superficie de terrain : 2 804 m²**
- **Superficie totale couverte de tous les niveaux : 2430 m²**
- **Superficies non couvertes jardins, piscines et espaces verts de 1790 m²**
- **Les constructions et ouvrages situées sur le titre objet de la vente sont totalement achevés. Les lots plomberie, électricité, ascenseur et décoration sont en cours de finalisation. La vente porte sur les divers ouvrages dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.**
- **La Résidence relève de la propriété de l'Etat tunisien (Titres Fonciers n° Tunis 141540, Tunis 133999, Tunis 140249, et Tunis 131976). Elle figure dans son domaine de propriété privée. La propriété a été acquise par l'Etat en vertu des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.**

Toute personne physique ou morale de nationalité tunisienne ou étrangère désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter la résidence mise à la vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 18 mai au 17 juin 2015 et ce du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de G.I aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de trois cents dinars (300 DT) en espèces ou par chèque.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 01/2015 - Cession d'un bien immeuble pour le compte de l'Etat tunisien la Résidence « Assaada » à Sidi-Bou-Saïd

« A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre »

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » au sein du cahier des charges ainsi que le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à trois cents milles dinars (300 000 DT) pour les résidents et à cent soixante milles dollars (160 000 \$) ou cent quarante milles euros (140 000 €) pour les non-résidents.

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 23 Juin 2015 à 10H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. La séance publique d'ouverture des plis sera tenue le même jour à 10H30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage), en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Le soumissionnaire demeure lié par sa soumission pendant cent vingt (120) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

PDG G.I